

La sécurité routière dans les Pyrénées-Orientales

N° 9 – Mars 2016

Sommaire :

Edito

L'accidentalité

L'actualité

La prévention

Portrait

L' EDITO

par **Fabien TOURETTE, Vice-Procureur**
près le Tribunal de Grande Instance de PERPIGNAN

Après plus de quarante années de baisse continue et significative de la mortalité routière grâce à la mise en œuvre de politiques publiques très volontaristes en ce domaine, le département des Pyrénées-Orientales a malheureusement été marqué en 2015, comme de nombreux autres, par une augmentation du nombre de victimes sur ses routes.

Dans l'optique d'une réaction immédiate à ce phénomène de reprise négative de l'accidentalité routière, le Procureur de la République a exprimé, lors de l'audience solennelle de rentrée judiciaire du Tribunal de Grande Instance de PERPIGNAN du 18 janvier 2016, son intention d'adapter la politique pénale applicable localement aux fins d'en renforcer l'efficacité à l'encontre des personnes se mettant en marge de l'effort national de lutte contre l'insécurité routière.

En effet, en dépit des messages de sensibilisation et de prévention diffusés activement auprès des usagers de la route et des sanctions pénales prononcées à l'encontre de ceux qui s'y soustraient, plus d'un accident mortel sur deux sur nos routes en 2015 demeurent liés à l'altération de la vigilance d'un conducteur ayant préalablement consommé de l'alcool ou des produits stupéfiants. Dans le même constat de persistance des comportements à risque identifiés depuis de longues années comme étant fortement accidentogènes, la vitesse excessive continue d'être une cause majeure de ces drames et ne voit pas son influence diminuer.

Face à cette reprise de l'accidentalité, la réponse judiciaire se doit d'être immédiatement ajustée et son contenu répressif orienté avec davantage de fermeté à l'égard des auteurs d'infractions. C'est dans cette optique que la politique pénale du Parquet de PERPIGNAN, soutenue sur le terrain par l'action toujours plus efficace des forces de police et de gendarmerie dont il peut être loué le réel engagement, répondra dans ses poursuites judiciaires à la délinquance routière.

Une réponse de fermeté ne faisant pas l'impasse sur les principes fondamentaux qui ont permis jusqu'en 2014 de voir la mortalité routière constamment diminuer et au titre desquels figurent les actions de prévention et de pédagogie que nombre de partenaires institutionnels et associatifs du Parquet ont mis en œuvre avec efficacité.

L'équilibre ainsi recherché par le Parquet de PERPIGNAN pour obtenir une baisse toujours plus sensible du coût humain des accidents constitue un objectif qu'il sait difficile à atteindre mais, si chacun des usagers de la route que nous sommes nous attelons à respecter les fondements d'une bonne conduite, il en sera facilité. Et de nombreuses vies seront épargnées.

Les chiffres de l'accidentalité du 1^{er} janvier au 23 mars 2016



51 ACCIDENTS

- 14 %



9 TUES

+ 12 %



72 BLESSES

+ 7 %

Comparaison avec la même période de 2015

Directrice de
publication :

Josiane Chevalier
Préfète des
Pyrénées-Orientales

La nouvelle épreuve du code de la route : 1 000 questions entièrement reformulées pour des candidats au permis mieux formés

Les 1 000 questions de la nouvelle épreuve théorique générale (ETG) du permis de conduire arrivent dans les centres d'examen de France courant 2016. Ce sont 300 questions de plus que dans la précédente, et toutes sont nouvelles. L'objectif de cette réforme voulue par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, est d'améliorer la formation des conducteurs novices, population particulièrement à risque : en France, les conducteurs novices sont en effet impliqués dans un quart des accidents corporels.

La nouvelle banque de questions de l'ETG rend l'examen plus réaliste pour les candidats qui doivent à la fois connaître les règles du code de la route (qui ne changent pas) et comprendre pourquoi elles ont été mises en place. Les questions poussent le candidat à aiguïser sa prise de conscience des risques en conduisant. Un module permettant de découvrir la nouvelle épreuve du code de la route à travers 15 questions emblématiques de la réforme est en ligne sur le site www.securite-routiere.gouv.fr



Expérimentation de deux radars discriminants du contrôle de la vitesse des autocars

Les 240 radars discriminants en service sur le territoire français mesurent la vitesse de chaque catégorie de véhicules, quelle que soit la voie où ils se trouvent. Depuis le 1er mars 2016, deux d'entre eux expérimentent une nouvelle fonctionnalité : le contrôle de la vitesse autorisée des autocars. Le logiciel de ces deux radars permet de reconnaître le gabarit d'un autocar de plus de deux mètres de haut et plus de huit mètres de long, de celui d'un poids lourd. Cette nouvelle fonctionnalité est homologuée par le Laboratoire National d'Essais (LNE) depuis le 17 décembre 2015. L'objectif de la mise en service de ces nouveaux modèles est de mettre à

égalité de traitement tous les usagers de la route. Le contrôle de la vitesse des autocars, comme celle des poids lourds, est un enjeu de sécurité routière (force cinétique, distances de freinage, maniabilité moindre). Les deux radars discriminants ainsi équipés se situent en région Auvergne-Rhône-Alpes et Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin. Les emplacements des deux radars discriminants ainsi équipés ont été choisis en raison du fort trafic d'autocars des axes où ils sont situés. Pendant l'expérimentation, prévue pour durer trois mois, aucun avis de contravention ne sera envoyé aux contrevenants.

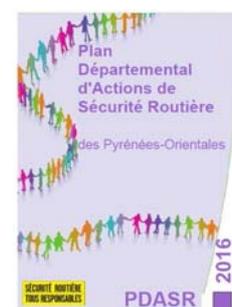


Le Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière 2016

Début 2016, le Ministère de l'Intérieur a délégué à la préfecture des Pyrénées-Orientales plus de 60 000€ pour organiser les actions de prévention relatives à la sécurité routière. Un appel à projets a été lancé et a recueilli 50 projets portés par 26 partenaires issus des associations, des établissements scolaires, des collectivités et des entreprises. Cette année s'annonce très riche en événements puisqu'à travers ce plan il est prévu 668 journées d'action pour un public de 58 000 personnes touchées. Tous les thèmes locaux identifiés dans l'analyse de l'accidentalité bénéficieront de ce soutien : Alcool/stupéfiant, éducation des enfants, 2 roues motorisés, vitesse et comportements, seniors.

La totalité des dossiers remis dans les délais impartis seront aidés. Cette année encore, l'État consent un très gros effort en consacrant plus de 60 % de ses crédits sécurité routière au subventionnement des porteurs de projets. C'est là, la reconnaissance implicite de la qualité de l'énorme travail accompli par les différents acteurs le plus souvent bénévolement.

Ces propositions ont été présentées au comité de pilotage restreint qui s'est tenu le 25 mars dernier.



La prévention :

Le lycée Jean Lurçat organise le forum Sécurité Routière Inter-Lycées,

Les élèves de 1ère et 2de des classes « accueil, relations clients et usagers » ont entièrement imaginé et réalisé un événement visant à sensibiliser leurs camarades du lycée Lurçat mais aussi du lycée Maillol aux bons comportements sur la route. Ce sont pas moins de 500 élèves qui ont pu être accueillis et guidés sur ce parcours à la fois ludique, pratique et dynamique.



Cette action exemplaire mérite d'être saluée à plusieurs titres : ce projet complexe a été entièrement porté par les lycéens (et leurs professeurs). Ces jeunes ont pu ainsi bénéficier d'une expérience unique leur permettant de gérer le projet de A à Z en touchant tous les postes. Ils ont su favoriser et gérer un vaste partenariat regroupant à la fois des professionnels et de bénévoles pour aboutir à une merveille d'organisation où les invités ont pu découvrir à travers une large gamme de stands les différents aspects des dangers de la route :

- la prévention juridique par la mutuelle des étudiants (LMDE)
- les dangers de l'alcool au volant par la coordination sécurité routière
- les gestes de premiers secours par les pompiers
- des exercices de découverte de la conduite auto et moto par l'auto-école du stade.
- Un très impressionnant exercice de désincarcération réalisé par les pompiers

La plus grande qualité de ce projet est incontestablement sa générosité car depuis son origine il a été conçu pour recevoir les élèves des autres lycées et donc de leur fournir gratuitement un très bel outil de prévention. Une première très réussie, nous attendons avec impatience la seconde édition.



Exercice de désincarcération



Découverte de la conduite moto



Les conséquences des accidents

La Charte UPVD

Le 23 mars, Mme la préfète des Pyrénées-Orientales et M. le président de l'UPVD ont signé une convention qui engage ces deux partenaires à dynamiser la prévention en mettant en commun leurs moyens et leurs savoir-faire. Des projets sont d'ores et déjà étudiés pour concrétiser cette signature.



Ils concernent principalement l'association de la sécurité routière au forum des associations d'étudiants, la mise place d'action conjointes avec le service santé et les associations sportives universitaires et la réalisation de projets tutorés et d'enquêtes-écoles.

Après celle signée avec l'USAP et l'UPVD d'autres chartes verront bientôt le jour notamment avec les Dragons Catalans, le pôle santé au travail et France Bleue

Portrait

M. Antoine CROUCHANDEU, IDSR

Après avoir été enseignant du secondaire, Antoine Crouchandeu est devenu chef d'établissement chargé de mission à la sécurité routière et aux risques majeurs dans les différentes académies où il a été nommé. Sur ces deux thématiques, il a œuvré à la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation performantes dans tous les établissements qu'il a eu à diriger, notamment à Saint-Paul-de-Fenouillet et Rivesaltes.

Retraité depuis 2011, il milite en tant que bénévole à Prévention MAIF 66 dont il est le trésorier et continue de s'investir dans l'éducation à la sécurité routière et aux risques majeurs. Nous souhaitons la bienvenue à ce nouvel IDSR.

